

## Texte des résolutions proposées au vote à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2021

## 1ère résolution

Autorisation d'émission d'obligations nouvelles pour un montant maximum de FCFA vingt milliards par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes et constaté que les conditions prévues à l'article 780 et suivants de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE sont remplies par Oragroup, décide de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire par placement privé auprès d'un nombre restreint d'investisseurs qualifiés, dans la limite d'un montant maximum de vingt milliards (20 000.000.000) de Francs CFA suivant les modalités ci-après :

• Durée : 7 ans

• Taux d'intérêt : 7,15% brut annuel

• Profil de remboursement : Amortissement semestriel avec une franchise de 2 ans

## <u>2ème résolution</u> Pouvoirs en vue de formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent adoptées à titre ordinaire.

www.orabank.net